

L'Ambassade de France au Togo, via le Service de Coopération et d'Action Culturelle, octroie des bourses d'enseignement supérieur aux **étudiants togolais**, visant à renforcer, par une mobilité dans un établissement d'enseignement supérieur français ou africain, l'excellence de leur parcours académique.

Cet appel à candidature s'adresse uniquement aux étudiants togolais inscrits en **master 2 et doctorat**, dans les filières prioritaires de la coopération bilatérale.

***La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 20 mai 2023 inclus.***  
*Toute candidature reçue après cette date ne sera pas étudiée.*

## **1 – NIVEAU MASTER 2**

Les Bourses du Gouvernement Français pour le niveau Master 2 s'adressent aux étudiants togolais souhaitant renforcer leur parcours académique par un séjour d'étude dans un établissement d'enseignement supérieur français ou africain.

Les bourses sont destinées à contribuer à la prise en charge des séjours de leurs bénéficiaires auprès de leur université d'accueil en France ou en Afrique. L'effort de cofinancement sera privilégié et pourra permettre de départager des candidats de qualité égale.

Les boursiers bénéficient dans le cadre de la bourse du gouvernement français de :

- ▶ la prise en charge des frais de transport aller/retour Lomé – lieu de formation en France ;
- ▶ une couverture sociale ;
- ▶ le versement d'une allocation d'entretien mensuelle ;
- ▶ l'aide de Campus France pour trouver un logement et ceci dans la mesure des places disponibles ;
- ▶ le visa délivré à titre gracieux par la section consulaire de France à Lomé.

### **Conditions de candidature :**

Le (la) candidat(e) doit être :

- ▶ de nationalité togolaise ;
- ▶ âgé(e) de moins de 25 ans à la date du 1er janvier 2023 ;
- ▶ titulaire, à la fin de l'année universitaire 2022/2023 d'un master 1 ou équivalent ;
- ▶ avoir obtenu une moyenne minimum de 14/20 au master 1 ou équivalence ;
- ▶ avoir un justificatif d'admission dans un établissement français ou africain pour la rentrée 2023-2024 ;
- ▶ être inscrit sur la plateforme « Etudes en France » de Campus France.

## 2 – NIVEAU DOCTORAL

Selon un principe d'alternance avec des séjours au Togo, les bourses sont destinées à contribuer à la prise en charge des séjours de leurs bénéficiaires auprès de leur université/laboratoire/entreprise d'accueil en France ou dans un pays africain : **elles financent uniquement les mobilités en dehors du Togo, dans la limite de 12 mois (2 séjours de 6 mois ou 3 séjours de 4 mois par année)** (sous réserve du renouvellement annuel de la bourse).

L'alternance des séjours entre l'université togolaise et l'université d'accueil est obligatoire.

L'effort de cofinancement sera privilégié et pourra permettre de départager des candidats de qualité égale.

Votre premier séjour dans l'établissement d'accueil aura lieu au cours de l'année universitaire 2023/2024. Votre structure d'accueil devra en outre s'engager, dans le cas où une bourse vous serait accordée, à vous accueillir pour une **première alternance au plus tôt le 1<sup>er</sup> février 2024**.

Les boursiers bénéficient dans le cadre de la bourse du gouvernement français de :

- ▶ la prise en charge des frais de transport aller/retour Lomé – lieu de formation en France ;
- ▶ une couverture sociale ;
- ▶ le versement d'une allocation d'entretien mensuelle ;
- ▶ l'aide de Campus France pour trouver un logement et ceci dans la mesure des places disponibles ;
- ▶ le visa délivré à titre gracieux par la section consulaire de France à Lomé.

### **Conditions de candidature :**

Le (la) candidat(e) doit être :

- ▶ de nationalité togolaise ;
- ▶ âgé(e) de moins de 35 ans à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- ▶ titulaire, à la fin de l'année universitaire 2022/2023 d'un Master 2, d'un DEA ou d'un diplôme dont l'équivalence à ce niveau est reconnue ;
- ▶ avoir obtenu une moyenne minimum de 14/20 au master 2 ou équivalence ;
- ▶ être inscrit sur la plateforme « Etudes en France » de Campus France

## 3 – MODALITES DE SELECTION

Les candidatures seront sélectionnées par une commission paritaire mixte, composée de personnalités et d'experts togolais et français. **Les résultats seront transmis en juin 2023.**

Après avoir validé la recevabilité des dossiers et présélectionné les candidatures présentant un **réel niveau d'excellence**, la commission pourra auditionner individuellement les candidat(e)s présélectionné(e)s, suivant un calendrier et des modalités qui leur seront communiqués au préalable.

**Les candidatures féminines sont encouragées**